



PV du COMITE DIRECTEUR du 28 septembre 2021

PRESENTS :

Elus : Mmes Autran, Lahoz, Requier, Jullien, Goffoz-Durand, Rochedy.

MM. Benintendi, Tropini, Arnéodo, Audiffren, Santarelli, Damiani, Salabert, Abguillerm R, Golé, Davignon, Goffoz, Maillard-Guillon, Quinton, N'guyen, Novéro, Ruggéri, Cuny.

Extérieurs : MM. Abguillerm B, Faucon, Vallot, Vespérini,

Salarié comité : M. Gendrau

EXCUSE :

M. Ségui.

OUVERTURE DE SEANCE :

- Dans une déclaration liminaire solennelle, le président rappelle que tous les membres élus du comité doivent rester exemplaires dans ce qu'ils représentent et dans leur comportement lors des compétitions.
- M. Arnéodo annonce prendre du recul dans ses fonctions au sein du comité pour mieux se consacrer à son club. Il reste néanmoins vice-président. La présidence de la commission des finances est confiée à M. Santarelli. Il sera fait appel pour intégrer cette commission, à l'expert comptable en tant que membre extérieur. Les autres postes occupés jusqu'alors par M. Arnéodo, et notamment celui de référent du pôle sportif, restent vacants.
- M. Cuny annonce qu'il quitte sa fonction de président de la commission des vétérans, en restant membre de cette celle-ci. Il reste par ailleurs co-responsable du secteur sud-ouest. M. Novéro occupe désormais le poste de président de la commission des vétérans.

BILAN DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

- BILAN SPORTIF

- Un titre de champion à pétanque doublettes mixtes.
- Déception en triplettes à pétanque et au jeu Provençal.

En 2022 :

- Il devrait y avoir 12 épreuves
- Les sites sont en cours d'attribution
- Le nombre d'équipes qualifiées par compétition sera globalement revu à la baisse.

- BILAN LOGISTIQUE

Le président remercie tous les membres du comité qui se sont impliqués dans l'organisation des déplacements.

Le retour d'expérience montre qu'il conviendra en 2022 :

- De mieux appréhender les besoins en tenues (choix de l'équipementier et des modèles), et ce, suffisamment tôt. (commission habillement)
- de remettre avant les départs, le paquetage à chaque équipe (en emportant une réserve)
- de doter chaque délégué d'une enveloppe pour son équipe.
- de prévoir un ou deux « logisticiens » en plus selon l'importance de la délégation.

- BILAN FINANCIER

Les 6 championnats ont généré une dépense de 27 000 euros.

Remarque : A l'avenir, il conviendra de préciser aux joueurs que leurs accompagnateurs « hors comité » ne seront pas pris en charge.

- JEUNES

En synthèse, M. Davignon indique que :

- Sportivement, toutes les équipes ont perdu en 1/32^{ième} de finale.
- La logistique était satisfaisante, hormis un problème de réservation de repas.
- La carte bancaire a été bloquée par le plafond autorisé, à cause des empreintes (cautions).

CALENDRIER CD83 2022

A / Pour l'établissement des calendriers de chaque discipline, il sera tenu compte des règles de protection énoncées lors du comité directeur du 6 février 2021, et révisées comme suit :

- Un concours national (et son complémentaire), impliquera qu'aucun autre concours n'ait lieu dans le département pendant le même weekend
- Un concours régional (éventuellement avec son complémentaire) ne pourra être concurrencé le même jour, qu'avec un seul concours départemental se jouant au-delà d'un rayon de 50 km.
- Un seul concours départemental par secteur (2 maxi pour le secteur sud-ouest) ne sera autorisé pour un jour donné.
- Les concours vétérans (60 ans et plus) se joueront les mardis ou les mercredis, et en respectant les règles de protection ci-dessus. Les concours réservés aux plus de 55 ans ne seront plus autorisés.

Ces règles seront appliquées dès 2022 à titre expérimental.

B/ Les concours dits « sauvages » sont interdits. Les concours dits « sociétaires » sont autorisés sous condition de plafonds relativement bas des dotations (150€ pour la pétanque et 200€ pour le jeu Provençal). Il conviendra de lutter plus efficacement contre la prolifération de ces pratiques qui nuisent aux concours officiels. Ce point sera abordé avec les présidents des clubs lors des rencontres par secteur. Il fera également l'objet d'un texte spécifique (commission administrative).

C/ Autres nouveautés :

+ La commission nationale du jeu Provençal a proposé à la FFPJP de créer des championnats de France vétérans et mixtes.

+ Le championnat du Var 2H/1F à pétanque ne sera désormais plus ouvert qu'aux équipes homogènes.

+ Le championnat du Var à la mêlée par club, au jeu Provençal se déroulera en début de saison.

COMMISSIONS

Le président souhaite que toutes les commissions travaillent dans leurs domaines respectifs, selon les feuilles de route non exhaustives qu'il a rédigées ; et produisent des résultats si possible avant le congrès 2021.

CONGRES

Il aura lieu le samedi 27 novembre à 9 h00 à Pignans (si la salle est à nouveau disponible).

Le congrès des jeunes se tiendra encore cette année de manière indépendante du congrès général. Ce sera le samedi 20 novembre à 14h00 à La Farlède ; sachant que la matinée sera consacrée au colloque des éducateurs.

PRE-CONGRES (calendriers)

- Secteurs sud-est et nord-est : Au Puget sur Argens le 13 novembre
- Secteur nord-ouest : A Rougiers. Date à confirmer
- Secteur sud-ouest : Au CD83. Date à confirmer

VISITES DES SECTEURS

Il s'agit pour les membres du bureau du comité, de rencontrer les présidents des clubs pour échanger sur les problématiques réciproques. Ces rencontres seraient opportunes avant le congrès.

- Secteur sud-est : A Cavalaire le 9 octobre à 9h00. *Hors réunion : annulé.*
- Autres secteurs : Lieux et dates à définir à l'initiative de chaque responsable de secteur.

QUESTIONS DIVERSES

ACHAT D'UN VEHICULE

Le besoin étant avéré, trois solutions sont possibles :

- Acquisition via une LOA pour un VL
- Achat classique financé en partie par du sponsoring
- Achat d'un véhicule d'occasion récent. Une « oukase » est actuellement possible au prix de 20 000€ pour un minibus 9 places.

DEFRAIEMENT DES DELEGUES ET GRAPHIQUEURS

Il s'agit pour le comité, d'indemniser ses spécialistes assurant le déroulement des championnats du Var. La mesure est adoptée pour les défrayer sur les bases des indemnités d'arbitrage, avec effet rétroactif depuis début 2021.

VISITE DU PRESIDENT DE LA FFPJP

M. Le Bot viendra à la rencontre du comité régional PACA et de ses comités départementaux le 18 novembre à Cabriès (13). Marc Benintendi et Laurence Lahoz représenteront le CD83.

FINANCEMENT DES JEUNES

« L'euro jeunes », prélevé sur les frais de participation des concours jusqu'en 2021 est aboli, de même que les 6 licences jeunes obligatoires par club.

Le compte spécifique jeunes sera alimenté en 2022 par :

- Une augmentation de la cotisation d'affiliation des clubs (de 40€ à 100€)
 - Une augmentation du tarif de la licence de 3€
 - Eventuellement une dotation des instances supérieures (FFPJP et comité régional).
- Un courrier dans ce sens va être prochainement adressé à la fédération.

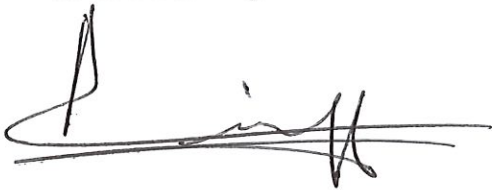
DISCIPLINE

- Un cas concernant 2 joueurs va être soumis à la « commission d'éthique ».
- Deux joueurs vont faire l'objet d'une instruction des dossiers par la commission de discipline de CD83.

MATERIEL BUREAUTIQUE

Le procès-verbal de remise concernant les ordinateurs portables, imprimantes et accessoires remis aux membres du comité a été établi en date du 28/9/21. Il restera à délivrer deux lecteurs de licence (responsables secteurs sud-ouest et nord-ouest).

Le secrétaire général



Le président



DESTINATAIRES : Tous les élus et participants aux commissions.